

COMMUNIQUÉ

Tremblement de terre : après 15 ans de combat judiciaire, la Cour Suprême d'Israël vient de reconnaître la validité en Israël des conversions libérales et massorti au même titre que les conversions orthodoxes. De la sorte, les étrangers qui vivent en Israël et qui auront été convertis par l'un de ces deux mouvements seront citoyens israéliens s'ils en font la demande. C'était déjà le cas pour des étrangers vivant hors d'Israël.

Un pas essentiel vient d'être franchi en direction d'un ordre juridique dans lequel tous les Juifs israéliens, quelle que soit leur obédience, seront désormais égaux et acceptés dans leur diversité.

Cette décision historique conforte la raison d'être de JEM qui se bat pour que la pluralité dans le judaïsme soit célébrée et acceptée. Elle va dans le sens d'un dialogue entre égaux en France entre le Consistoire, JEM et toutes les autres communautés. Elle nous confère une responsabilité encore plus grande.

Jean-François Bensahel et Gad Weil, Co-présidents de Judaïsme En Mouvement